

Nouveau procès pour transmission sexuelle du VIH à Montréal : PolitiQ interpelle les pouvoirs politiques !

En décembre dernier, s'est déroulé à Montréal un procès pour transmission sexuelle du VIH entre deux hommes gais [1]. Au-delà des zones d'ombres qui l'entourent, PolitiQ – queers solidaires tient à dénoncer la pratique scandaleuse qui consiste à jeter le nom de l'accusé dans la presse, au mépris de son droit au secret médical. **Cette mise à l'opprobre publique est tout simplement indigne d'une démocratie et interroge sur la déontologie journalistique.**

Toute criminalisation de l'exposition ou de la transmission par voie sexuelle du VIH est contre-productive en termes d'incitation au dépistage, de sérophobie et donc de santé publique [2]. **C'est précisément pour ces mêmes raisons que l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour le Sida [3] et l'International Aids Society s'y opposent fermement**, en particulier lorsque les preuves de transmission effective (qui nécessite un test phylogénétique – pas toujours fiable [4]), de tromperie manifeste et de non-consentement, ne sont pas établies. Que l'on condamne la volonté de nuire, la délinquance, soit. Mais en quel honneur criminaliser des comportements co-responsables, mutuellement consentis en connaissance du risque ? Il paraît tout de même incompréhensible que l'on condamne en 2009 des individus pour transmission ou exposition par voie sexuelle au VIH, **alors même qu'aucune condamnation pénale n'a été prononcée à l'encontre des responsables des contaminations par transfusions de produits sanguins dans les années 80/90** (environ 1 200 personnes infectées par le VIH et 12 000 par l'hépatite C au Canada) [5]. **D'autant plus depuis qu'il est établi que les personnes vivant avec le VIH sous traitement efficace voient le risque de transmission considérablement réduit voire éliminé** [6].

Mais cette nouvelle affaire, qui concerne deux homosexuels, met en lumière d'autres dysfonctionnements alarmants. Comment se fait-il qu'en 2005, un homme gai montréalais fréquentant un sauna du Village n'ait pas eu connaissance des traitements d'urgence à prendre en cas d'exposition potentielle au VIH ? La diffusion de l'information était-elle suffisante ? **Cette information essentielle est-elle aujourd'hui convenablement connue des hommes gais et bisexuels**, alors même que 12,5% des hommes québécois ayant des relations sexuelles avec des hommes vivraient avec le VIH [7], que 22,5% d'entre eux l'ignorerait [8], et que 39,3% des répondants au dernier net gai baromètre québécois (2008) disent avoir eu au moins une relation anale non protégée avec un partenaire occasionnel au cours des 12 derniers mois [9] ? **Quid de la responsabilité des lieux de sociabilité et de sexualité récréative en termes de prévention et d'accès à l'information ?**

La pénalisation de la transmission du VIH ne remplacera jamais l'efficacité de la prévention... Faut-il accepter qu'en matière de santé les responsabilités doivent être prises mais ne pourront jamais l'être de manières uniquement individuelles alors qu'elles sont collectives, communautaires, interindividuelles, bref, partagées ? Avons-nous laissé de côté notre combat contre les préjugés et la stigmatisation des citoyens les plus vulnérables de notre société ? Nous devons absolument re-questionner nos pratiques sociales et prendre, collectivement, notre responsabilité et stopper ce système hypocrite où tout est régulé dans des oppositions victime/agresseur.

C'est pourquoi PolitiQ demande qu'un travail de réflexion ait lieu aux gouvernements fédéral et provincial afin que les responsables politiques déterminent un cadre juridique qui permette à la fois d'apporter reconnaissance et réparation civile aux victimes avérées [10], tout en renforçant – plutôt que d'entraver – les mesures de prévention, l'efficacité de l'offre de dépistage, et la lutte contre la sérophobie [11].



PolitiQ – queers solidaires

Site web : www.politiq.info

Facebook : PolitiQ Infos

Contact presse : info.politiq@gmail.com

Références :

[1] Desjardins C. « Un porteur du VIH accusé d'agression sexuelle grave et de voies de fait ». *La Presse*, 9 décembre 2009 : <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/200912/09/01-929372-un-porteur-du-vih-accuse-dagression-sexuelle-grave-et-de-voies-de-fait.php>.

[2] **Pour plus de précisions :** Barraud S. (2009). « PolitiQ contre la criminalisation de la transmission sexuelle du VIH : pourquoi ? » Collectif *PolitiQ* : <http://www.politiq.info>, rubrique « Réflexions ».

« Journée Mondiale de lutte contre le Sida : après les cercueils, les prisons ! » Collectif *PolitiQ*, décembre 2009 : <http://www.politiq.info>, rubrique « Réflexions ».

[3] *UNAIDS POLICY BRIEFS: Criminalization of HIV transmission*. August 2008: http://data.unaids.org/pub/BaseDocument/2008/20080731_jc1513_policy_criminalization_en.pdf.

[4] Bernard EJ, Azad Y, Vandamme A-M, Weait M, Geretti AM. (2007). "The use of phylogenetic analysis as evidence in criminal investigation of HIV transmission". *HIV Forensics*, février, Londres : NAM, Aidsmap : <http://www.nat.org.uk/document/230>.

Bernard EJ. "Using phylogenetic analysis and contact tracing to identify HIV transmitters possible, but legally problematic". *Aidsmap*, January 23, 2009: <http://www.aidsmap.com/en/news/6AE57FD9-D0D4-4EB4-8831-54D080D829C4.asp>.

Barraud S. « L'analyse phylogénétique au centre du cas de Draguignan ». Association *Warning*, 22 août 2007 : <http://www.thewarning.info/spip.php?article228>.

[5] Zenova A, Lavigne L. « Le scandale du sang contaminé ». Association *Dentistes Sans Frontières* : <http://www.dentist-dentiste.com/canada5.htm>.

[6] Vernazza P, Hirschel B, Bernasconi E, Flepp M. (2008). *Les personnes séropositives ne souffrant d'aucune autre MST et suivant un traitement antirétroviral efficace ne transmettent pas le VIH par voie sexuelle*. Commission fédérale pour les problèmes liés au sida (CFS), Commission d'experts clinique et thérapie VIH et sida de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) : http://www.saez.ch/pdf_f/2008/2008-05/2008-05-089.PDF.

[7] Lambert G. *Portrait des ITSS (sauf VIH) chez les hommes québécois ayant des relations sexuelles avec des hommes*. États généraux HARSAH, Montréal, octobre 2008, page 36 : <http://www.argusquebec.ca/resultats/EtatsgenerauxHARSAH2008.pdf>.

[8] Lambert G. *Portrait des ITSS (sauf VIH) chez les hommes québécois ayant des relations sexuelles avec des hommes*. États généraux HARSAH, Montréal, octobre 2008, page 47 : <http://www.argusquebec.ca/resultats/EtatsgenerauxHARSAH2008.pdf>.

[9] Léobon A, Drouin MC. (2008). *Rencontres en ligne et comportement à risque chez les HARSAH au Québec*. Rapport du Net Gay Baromètre 2008 québécois, page 11 : http://www.gaystudies.org/NGB2008QC/ACFAS_NGBQC.pdf.

[10] **Pour plus de précisions** : voir note [2].

[11] **Par exemple, la politique adoptée par le Brésil en la matière serait utile à méditer** : Bernard EJ. "Brazil: Health ministry says no to criminalisation following two high-profile prosecutions". *Blogspot (criminal hiv transmission)*, November 27, 2009: <http://criminalhivtransmission.blogspot.com/2009/11/brasil-health-ministry-says-no-to.html>.